

DU PROJET DE SOCIETE DU CDP : LE CAS DE L'EDUCATION NATIONALE

Depuis notre première sortie officielle qui a eu lieu à Bruxelles le 29 mars 2008 et où nous avons donné un « avant-goût du plat » que nous préparons pour le Burundi, les appétits n'ont pas cessé de grimper chez les uns et les autres ; ils sont plus que nombreux qui nous demandent de déroger à la pratique classique - qui consiste à ne rendre public le projet de société d'un parti que de façon solennelle- pour leur dévoiler les fins fonds de notre Projet de Société. Jusqu'ici, nous étions toujours restés intraitables face à cette demande. Mais vu l'insistance des demandeurs, nous avons choisi de porter à la connaissance du public ne serait-ce que quelques points de ce que nous envisageons pour le Burundi de « tout à l'heure ». Et vu nos priorités, nous commençons par quelques éléments du chapitre IV de notre Projet en l'occurrence l'éducation, ce secteur moteur dans la vie d'une nation, mais qui malheureusement souffre aujourd'hui d'un désintérêt déconcertant.

IV. L'ÉDUCATION NATIONALE

IV.1. L'enseignement de base

Le complément de nom « de base » que nous retenons, et qui d'ailleurs est préféré par beaucoup de systèmes éducatifs dans d'autres coins du monde, n'est pas gratuit : l'enseignement primaire est la base de tout développement durable ; un Etat qui ruse avec l'enseignement de base, c'est comme un homme qui scie la branche sur laquelle il est posé.

Voici ce que nous comptons réaliser dans ce secteur clé de la vie nationale :

IV.1. 1. Le côté pédagogique

- le maintien de 2 langues, le kirundi comme « langue-outil » et le français comme langue étrangère à enseigner jusqu'en 4ème année. En effet, aucun système pédagogique parmi ceux connus au monde ne prévoit 4 langues d'enseignement aux gosses du primaire !
- l'introduction du français comme « langue-outil » dès la 5ème année ;
- l'introduction du cours des droits de l'enfant en 6ème année ;
- la réforme du cours de kirundi pour l'adapter à la modernité ; ce n'est pas assez intelligent de continuer à parler de la houe et de la vache dans un monde où les symboles du développement sont le tracteur et l'ordinateur.

IV.1. 2. Le côté social

- la suppression du port de l'uniforme ;
- l'exonération des frais de scolarité à tous les enfants aux parents ou tuteurs sans revenu consistant et régulier ;
- l'augmentation sensible des salaires des enseignants du primaire ;
- l'amélioration de l'habitat pour enseignants tel que l'octroi des crédits avec un certain pourcentage remboursable par l'Etat ou la construction des hommes sociaux à location modeste ;
- l'amélioration des conditions de travail pour enseignants non seulement en matériel pédagogique suffisant et de qualité, mais aussi en moyens de transport (vélos) ;
- la création d'un fonds de solidarité pour orphelins sans tuteurs à revenus réguliers ; les bashingantahe sont habilités à constater l'état d'indigence de l'enfant ;
- faire en sorte qu'aucune classe ne dépasse le nombre de 50 enfants.

IV.2. L'enseignement secondaire général

IV.2.1. Le côté pédagogique

Nous devons centrer l'enseignement et sur l'enseignant et sur l'apprenant en mettant en marche un programme ambitieux de relèvement de niveau d'enseignement, qui a sensiblement baissé.

Les modalités pratiques et stratégiques consisteront notamment :

- en l'émulation par l'octroi des avantages et faveurs aux enseignants et élèves qui auront fait honneurs à leurs établissements (exonération des frais de scolarité, participation aux grandes cérémonies officielles en places d'honneur et décoration à la place publique, voyages d'études dans les pays étrangers, bourses d'études, séjours linguistiques, colonies de vacances, etc.) ;
- en contrôles, inspections et suivis rigoureux de l'enseignement privé pour décourager la prolifération des établissements secondaires à vocation moins éducative que lucrative ; l'éducation nationale est le secteur de la vie nationale où l'affairisme mafieux et le mercenariat ne doivent avoir aucune place !
- à supprimer le cours de civisme pour le remplacer par le cours des droits de l'homme pour le cycle inférieur et du droit humanitaire pour le cycle supérieur ;
- à introduire l'anglais comme langue étrangère dès la 7^{ème} année ;
- à doter chaque établissement secondaire d'un ordinateur au moins ;
- à introduire le cours de l'informatique à partir de la 4^{ème} ;
- à introduire le cours de Kiswahili comme 3^{ème} langue étrangère dès la 3^{ème} ;
- à faire de la section scientifique une vraie pépinière des hommes et des femmes de sciences ; y introduire notamment les cours des technologies modernes comme la création et la maintenance des sources d'énergie ;
- faire de la section lettres modernes une vraie pépinière des hommes et des femmes de lettres. Par exemple dans les pays africains francophones, ce n'est qu'au Burundi où le cours de latin n'est enseigné ni au secondaire ni à l'université ! Et nous pensons que cela tient du miracle que d'enseigner la langue française aux élèves du secondaire dans un pays qui se dit francophone, sans avoir aucune notion de latin ! De même, de tous les systèmes d'enseignement secondaire à vocation francophone, ce n'est qu'au Burundi où « les langues qui ont colonisé » ne sont pas enseignées. Nous avons dans nos projets à moyen terme (4 ans minimum) la réintroduction du latin comme cours obligatoire, de l'allemand, du portugais, de l'espagnol, du chinois et du japonais comme cours à option, au risque de nous trouver être restés à la porte de la mondialisation.
- l'anglais, dont la prestance au niveau mondial n'est plus à démontrer du moins jusqu'à nos jours, doit avoir le même nombre d'heures dans les deux sections Lettre et Scientifique : très littéraire dans le premier cas, très scientifique dans le second.

IV.2.2. Le côté social

- l'exonération du minerval aux dix premiers élèves au niveau national, lors du Test National de 4^{ème} pour l'année scolaire suivante, dans le souci de l'émulation et du goût de l'excellence ;
- l'exonération du minerval aux élèves handicapés, les orphelins sans tuteurs à revenu stable ; les bashingantaha seront habilités à statuer sur le cas d'indigence ;
- la réduction du prix du titre de transport pour les élèves dans les moyens de transport public ;
- l'instauration de la carte d'assurance maladie universelle pour tout élève ;
- l'augmentation sensible du salaire de l'enseignant ;

IV.3. L'enseignement technique

IV. 3.1. Le côté social : cf. le point précédent

IV. 3.2. Le Côté pédagogique

- la suppression de l'orientation, après la 4^{ème}, dans les écoles techniques à diplômes A3 ; le diplôme A3 doit sanctionner une formation technique cohérente et suivie durant 4 ans ;

- supprimer progressivement l'ESTA (Ecole Secondaire des Techniques Administratives) et n'en rester qu'avec l'ENA (Ecole Nationale d'Administration). On accordera 10 bourses d'Etudes chaque année pendant cinq ans aux candidats qui iront suivre des études dans les ENA à l'étranger, en vue de la préparation des ressources humaines qualifiées pour la modernisation de l'ENA au Burundi ;
- la réforme de l'ETS pour en faire un lycée technique donnant directement accès à l'Institut Supérieur Technique, sans autres critère de sélection si ce n'est un Test National ;
- la suppression de l'ETSA (Ecole Technique Secondaire d'Art) pour en faire une Ecole Supérieure des Arts et de la Culture (ESAC) ayant le statut de Grande Ecole et relevant directement du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Francophonie. Les lauréats auraient le profil notamment :
 - de consultants en industrie des Arts et de la Culture,
 - de management des spectacles ;
 - d'ingénieurs de sons, de producteurs artistiques (films, musique, livres...etc.) ;
 - de professeurs d'art plastique, de musique et de musicologie,
 - etc.

IV.4. L'enseignement supérieur public.

Pour ce secteur, tout est à refaire. En effet, voilà une université du 3ème millénaire où des étudiants ne savent pas allumer un écran de l'ordinateur, sans parler des Professeurs qui ne savent même pas trouver de quoi se faire abonner à une bibliothèque ! Domaine par domaine, voici ce que nous prévoyons :

IV.4.1. Le côté académique

L'enseignement supérieur doit être profondément réformé pour répondre non seulement aux besoins du pays, mais pour être compétitif et avoir sa place dans le ring de la mondialisation. Dans un premier moment, nous devons adapter l'Université du Burundi au label du CAMES (Conseil Africain et Mauricien pour l'Enseignement Supérieur) ainsi qu'aux structures et systèmes de fonctionnement des autres universités avec lesquelles elle gagnerait à coopérer. Les mesures suivantes seront donc prises :

- faire de l'université publique non pas une université de masse mais une université de recherche : toutes les grandes questions intéressant tout domaine de la vie nationale doivent y trouver si pas des réponses immédiates, du moins un intérêt ; le contraire dépouillerait l'université de toute sa vocation et de sa raison d'être ;
- revoir la question des conditions pour la candidature à l'assistantat et au glissement catégoriel : la nouvelle mesure qui fixe à 30 ans l'âge requis pour être recruté comme assistant fait fi de l'histoire récente de l'Université du Burundi ! Ici, on songe notamment à la chasse aux sorciers systématique des années 93-95, qui, portée à maturité avec l'hécatombe de la nuit du 11 juin 2005, a exclu d'office une ethnie de l'Université, ce qui fait que beaucoup sont revenus reprendre les études 10 ans plus tard ! Si donc avec 60 ans et plus on est toujours enseignant de l'Université, pour quelles mauvaises raisons on en exclurait celui qui a la quarantaine !
- la construction d'un nouveau CHU à Gitega ;
- la construction de deux amphithéâtres (**Amphithéâtres Joachim Ruhuna** en Faculté des Lettres et **Amphithéâtre Stanislas Ruzenza** en Faculté des Sciences) ;
- la construction des salles de cours ;
- la création des départements de criminologie, de sociologie et d'agronomie tropicale ;
- l'introduction des cours de latin, d'allemand et d'espagnol en Faculté des lettres et des sciences humaines ;
- l'introduction du chinois et du japonais- dites « langues de l'avenir »- comme cours à option dans toutes les Facultés ;
- l'introduction du cours de la criminalistique en faculté de Droit ;
- l'introduction des cours d'informatique dans tous les départements.
- l'instauration des systèmes :
 - d'équivalence des diplômes pour pouvoir embrasser deux facultés ou deux départements en même temps ;
 - de l'évaluation continue ;

- des bourses d'excellence.

IV.4.2. Les structures administratives

Une autonomie de gestion et d'organisation administrative doit régner au sein de l'université, mais qui ne doit pas être en déphasage avec l'esprit de la refondation que nous entendons faire souffler sur toute la Nation. Ainsi :

- le numéro 1 de l'institution universitaire publique s'appelle Président ; il est nommé par le chef de l'Etat ;
- le Président est secondé par un vice-président;
- la nomination de ces responsables universitaires au haut niveau devra respecter les critères de compétence, d'expérience et de sagesse.

IV.4.3. Coopération et relations extérieures

- le Vice-président est le garant de la coopération et des relations extérieures ;
- les relations extérieures concernent notamment:
 - l'échange d'étudiants, de professeurs et d'expérience entre les universités francophones et anglophones comme Yaoundé, Kisangani, Abidjan, Lagos, Dar-Es-Salaam, etc. ;
 - l'échange des professeurs ;
 - l'échange culturel.

IV.4.4. Le côté social

- la construction d'une grande cité universitaire la **Cité Pierre Ngendandumwe** à Kamenge ;
- le démolissage des logements dits «Tropicana» au campus Mutanga et la construction en hauteur de la **Cité Marc BARENGAYABO** comprenant des Immeubles pouvant héberger plus de 400 étudiants ;
- l'augmentation sensible du salaire des professeurs et de la bourse des étudiants ;
- la subvention par l'Etat d'un titre de transport pour étudiants, quitte à ce qu'ils puissent circuler à tarif réduit dans les moyens de transports publics notamment les bus urbains et inter-régionaux.
- Etc.

Tels sont les quelques points du chapitre sur l'éducation.

Le problème que pose souvent les projets politiques, c'est que ceux qui les font ne voient souvent que l'électorat à épater, si bien qu'ils se soucient peu de la faisabilité. Riche de ce fait, le CDP a mis sur pied une équipe composée d'un certain nombre de personnes regroupées dans ce que nous avons dénommé « Le Collège des Stratèges ». C'est une équipe d'éminents spécialistes des différents domaines de la vie nationale, et qui ont pour mission l'élaboration des stratégies pour la mise en pratique effective de notre Projet de Société. Ceci étant, les points que nous venons de développer, leur étude de faisabilité est déjà dans les mains des experts qui passent jour et nuit à observer, analyser, dégager la problématique et concevoir la mise en application de la réforme du système éducatif de notre pays. Nous n'avons aucun doute que demain l'éducation nationale sera mille fois mieux que ce qu'elle est aujourd'hui.